

Rapporteur : M. SOHIER

49785

17 - Agriculture

Soutien aux investissements favorables à la biodiversité sur les exploitations agricoles - Appel à projets 2024

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 13 mai 2024 relative au lancement d'un appel à projets pour 2024 et précisant les modalités de soutien à certains équipements ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 septembre 2023 relative à l'adoption de la convention avec la Région Bretagne pour la période 2023-2027 ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine intervient en faveur des exploitations agricoles pour promouvoir et conforter une agriculture durable et autonome, viable économiquement et ancrée dans son territoire.

La mise en œuvre de ces politiques s'effectue au travers de dispositifs de soutien direct à la profession agricole (aides à l'installation, à la diversification, aux productions sous signes de qualité, à la transition vers des systèmes plus durables, soutien aux agriculteurs.rices en difficulté, etc.).

Dans le prolongement de ces dispositifs, la Commission permanente a approuvé, lors de sa réunion du 13 mai 2024, le lancement, pour la troisième année consécutive, d'un appel à projets visant à soutenir des investissements favorables à la biodiversité sur les exploitations agricoles.

Ce dispositif a été coconstruit avec les partenaires agricoles et naturalistes tels que la Chambre d'agriculture de Bretagne, Agrobio 35, ADAGE 35, Bretagne vivante et la Ligue pour la protection des oiseaux.

Un Comité technique composé de l'ensemble des parties prenantes de ce dispositif d'aides est en place depuis 2022. La définition des investissements pertinents est précédée d'un diagnostic aboutissant à la co-construction d'un plan d'actions pour améliorer les potentialités d'accueil de biodiversité sur la ferme, en croisant les regards d'un.e naturaliste, d'un.e technicien.ne agricole et de l'exploitant.e agricole.

Ces investissements ont vocation à permettre des changements de pratiques, la réalisation d'aménagements, la restauration de milieux et d'habitats, ou encore l'acquisition de matériels spécifiques liés à l'amélioration de la présence, de la gestion et de la fonctionnalité de la biodiversité (faune, flore, habitat...) au sein du parcellaire de l'exploitation agricole.

Pour rappel, lors des campagnes 2022 et 2023, cet appel à projets a financé 56 projets d'agriculteur.rices, pour un montant total d'aides de 467 489,27 euros.

En 2024, 21 projets ont été reçus, concernant une surface agricole utile de 829,7 hectares. Après examen, le Comité technique agricole, réuni le 10 octobre 2024, a émis des avis favorables pour 16 d'entre eux. L'examen de 5 dossiers nécessitant des précisions supplémentaires est reporté au Comité technique agricole du 16 janvier 2025.

Le montant total de soutien des 16 projets s'élève à 107 550,71 euros. Les noms des bénéficiaires et les investissements soutenus apparaissent en annexes 1 et 2.

Au regard des investissements envisagés, certaines aides font l'objet de réserve ou de conditionnalités précisées en annexe 3.

Il est à noter que le projet de création de mares porté par M. Julien LEPORT, dont l'exploitation se situe sur la zone d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Landal, pourra être pris en charge au titre des travaux connexes de cette opération.

Cet appel à projets relève du régime d'aide d'Etat notifié SA.107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire.

Décide :

- d'attribuer au titre de l'appel à projets 2024 « Soutien aux investissements favorables à la biodiversité sur les exploitations agricoles », des subventions pour un montant total de 107 550,71 euros pour les 16 bénéficiaires mentionnés en annexe 1.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0
En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.		

Transmis en préfecture le : 4 décembre 2024 ID: CP20242983	Pour extrait conforme
--	-----------------------